

**CCN VOGELZANG CBN**

Commission pour la Conservation,  
la Gestion et le Développement de  
la Nature dans la vallée du  
**VOGELZANG**beek a.s.b.l.



**CCN VOGELZANG CBN**

Commissie voor Behoud,  
Beheer en Ontwikkeling  
van de Natuur in de  
**VOGELZANG**beekvallei v.z.w.

---

COMPTE BANCAIRE - BE17 2100 0621 4621 C.C.N. VOGELZANG C.B.N. - BANKREKENING

---

21/04/2023

## **Demande de l'extension de CLASSEMENT comme site du Meylemeersch**



**Hiver**

**Le bas du site**

**Vue sur les vergers et  
sur Sint-Pieters-  
Leeuw**



**Été**

**Le haut du site**

**La friche herbeuse**

---

CCN Vogelzang CBN asbl / vzw - T. 02/522.65.92 – [info@vogelzang.org](mailto:info@vogelzang.org) - <https://vogelzang.org/>

**Correspondance / Briefwisseling** : boulevard G. Jacqueslaan 155, 1050 Bruxelles / Brussel

Siège social / Maatschappelijke zetel : rue Chant d'Oiseaux / Vogelenzangstraat 195, 1070 Bruxelles / Brussel

# **Demande de l'extension de CLASSEMENT comme site du Meylemeersch**

Vallon du MEYLEMEERSCH, situé à Anderlecht dans la vallée du Vogelzangbeek

## **Table des matières:**

### **1. Description sommaire**

- A. Périmètre de la demande**
- B. Description des valeurs du site**
- C. Pourquoi le classement s'impose**

### **2. Description détaillée du site**

- A. Localisation**
- B. Historique**
- C. Description des valeurs du site**
  - i. Valeur biologique
    - a. Une biodiversité remarquable
    - b. Les espèces exceptionnelles et rare
      - i. Oiseaux
      - ii. Mammifères
      - iii. Batraciens
      - iv. Abeilles sauvages et autres pollinisateurs
      - v. Une grande diversité de la flore
      - vi. Arbres fruitiers haute tige et saules têtards
      - vii. Le sol
    - c. Les menaces sur la biodiversité
  - ii. Fonction de régulation dans la politique climatique
    - a. Climat
      - i. ODD des Nations Unies
      - ii. Réservoir de carbone
    - b. Hydrologie
    - c. Îlots de fraîcheur
  - iii. Valeur patrimoniale et esthétique
  - iv. Valeur sociale, éducative et récréative
    - a. Maillage vert et bleu
    - b. Promenade Verte Régionale et autres sentiers
    - c. Valeur sociale
- D. Sources**

### **3. Reportage photos**

### **4. Statuts et liste des administrateurs (voir annexes 1 & 2)**

### **5. Liste des signataires (voir annexe 3)**

### **6. Extraits cadastraux (voir annexe 4)**

## 1. Description sommaire

### A. Périmètre de la demande d'extension du classement du Meylemeersch

Le site du Meylemeersch fait partie de la vallée du Vogelzangbeek à Anderlecht et s'étend sur plus ou moins 20 hectares. Il est délimité à l'ouest par le complexe hospitalier Erasme, au nord par la route de Lennik, à l'est par le cimetière communal d'Anderlecht et au sud par la rue Chant d'Oiseaux. Environ 7 ha du Meylemeersch ont été classés comme site en 2017. La demande d'extension actuelle (périmètre en rouge sur la carte) porte sur les 13 ha restants du Meylemeersch, qui sont actuellement affectés en zone ZEMU selon le Plan Régional d'Affectation du Sol.



### B. Description des valeurs du site : arguments pour le classement

Le Meylemeersch est une zone de corridor naturel dans le réseau écologique d'Anderlecht située entre deux zones vertes majeures pour la biodiversité : la vallée du Vogelzang et la vallée de Neerpede. Ces sites ont conservé leurs originalités naturelles et se présentent comme des milieux bocagers de grande valeur biologique : arbres têtards, prairies fleuries, vergers, zones humides, haies et talus herbeux, friches.... Sur la carte du Réseau écologique bruxellois (7/12/2021), une grande partie du Meylemeersch est reprise comme zone de développement et zone de liaison. Ces zones doivent contribuer de manière active à la protection et à la conservation de la biodiversité. La vallée du Vogelzangbeek étant encore une entité contiguë relativement grande par rapport aux normes

bruxelloises, la nature s'y est développée comme un écosystème sain et stable, dans lequel les plantes et les animaux qui y sont présents forment un système équilibré.

Le côté sud du Meylemeersch constitue avec ses vergers de hautes tiges, ses haies, ses rangées de saules têtards, une relique d'anciens paysages bucoliques du Pajottenland. Sur le côté nord, une friche herbeuse riche en biodiversité a remplacé les anciennes cultures maraîchères. La grande variété d'habitats du Meylemeersch, qui alternent les uns avec les autres, expliquent la très grande biodiversité présente aujourd'hui.

Parmi les nombreuses espèces, plusieurs sont très rares ou même totalement absentes ailleurs à Bruxelles. Quant à la faune présente, le Meylemeersch est le dernier lieu de reproduction connu de la chouette chevêche sur le territoire bruxellois, une colonie de corbeaux freux habite dans la zone boisée et on y retrouve notamment le faucon crécerelle, des chevreuils, plusieurs espèces d'abeilles sauvages, ainsi qu'un nombre exceptionnel de papillons. La présence d'eau et de prairies constitue un habitat approprié pour plusieurs espèces de batraciens et pour 7 espèces différentes de chauves-souris. Quant à la flore, plusieurs alignements de saules- têtards qui marquent les anciennes délimitations des parcelles agricoles sont exceptionnellement bien conservés et des arbres fruitiers haute tige présents sur le site comptent parmi les plus anciens de Bruxelles. Ces vieux arbres sont importants pour la biodiversité, ils abritent de nombreux insectes et leurs cavités constituent un habitat pour les chauves-souris et les oiseaux. Dans l'un des vieux cerisiers, un nichoir abrite un couple de chouettes chevêches et un couple de choucas des tours a également trouvé refuge dans une cavité adjacente. Outre leur valeur en termes de biodiversité, ils sont également les témoins d'une activité agricole passée et les vestiges d'un paysage ancien. . Certains arbres ont cent ans ou plus.

Dans cet écosystème équilibré, la grande friche herbeuse joue un rôle primordial pour la sauvegarde de plusieurs espèces menacées mais encore présentes sur le site. La flore très riche de la friche (l'orchis pyramidal y est présent) attire de nombreux insectes. Elle forme le terrain de chasse pour les rapaces diurnes et nocturnes, un habitat pour les batraciens et la prairie est également appréciée par les chevreuils, qui, pendant la journée, se cachent dans les buissons et arbustes proches.

Le déclin spectaculaire de la biodiversité que nous connaissons aujourd'hui constitue également une menace sérieuse pour l'homme, et les zones à forte biodiversité méritent une protection totale. Une zone comme le Meylemeersch constitue un réservoir pour la conservation des espèces, et notamment des espèces menacées. Grâce à ces réservoirs, les espèces peuvent être préservées pour ensuite espérer retrouver une place dans d'autres zones vertes de la ville.

Par ailleurs, dans le cadre de la lutte contre les effets négatifs du changement climatique dans un environnement urbain, une zone naturelle comme le Meylemeersch joue un rôle important pour plusieurs raisons. Ainsi, l'espace contribue au rafraîchissement de la ville pendant les canicules devenues de plus en plus fréquentes ces dernières années car celui-ci est situé au Sud-Ouest de Bruxelles, d'où proviennent les vents dominants. Les parcelles boisées et les friches herbeuses, en outre, ont une grande capacité de stockage de CO<sub>2</sub>. Les gaz à effet de serre stockés seront libérés dans l'atmosphère en cas d'exploitation éventuelle du site. Comme le Meylemeersch fait partie de la vallée, la zone joue également un rôle important dans la gestion des eaux de pluie : cet espace naturel diminue les risques d'inondation (les propriétés en aval sont de plus en plus touchées par les inondations ces dernières années) et contribue à maintenir le niveau de la nappe phréatique.

Enfin, le site offre des vues extraordinaires sur toute la vallée et agit comme une fenêtre ouverte sur la ville d'un côté et sur le Pajottenland de l'autre côté. Les multiples rangées de saules têtards et les vieux vergers forment un paysage rare : on ne le retrouve nulle part ailleurs en Région

bruxelloise. Tout aussi exceptionnelle est la présence des vestiges de l'ancienne ferme du Meylemeersch entourée de vergers. Au vu du peu de fermes qui subsistent dans la Région, elle mérite d'être préservée en tant que patrimoine historique.

Ajoutons encore que la zone du Meylemeersch remplit une importante fonction sociale et éducative en tant que lieu de rencontre, lieu de ressourcement et lieu où les jeunes qui grandissent dans un environnement urbain peuvent s'émerveiller devant la nature sauvage. La grande diversité de la faune et de la flore, dont un certain nombre d'espèces très rares dans la Région bruxelloise, attire l'attention de nombreux passionnés et de simples promeneurs. La crise sanitaire récente a également démontré que les citoyens ont un grand besoin d'espaces ouverts et de nature. Même dans une période post-Covid, nous avons besoin d'espaces verts pour nous détendre physiquement et mentalement et le Covid ne sera probablement pas non plus la dernière pandémie que nous connaîtrons. La nature est un remède pour beaucoup de maladies et pour notre burn-out collectif.

L'intérêt du Meylemeersch dépasse donc de loin le simple intérêt économique car actuellement, la conservation et la protection du patrimoine commun sont devenues des préoccupations majeures pour les habitants, qui prennent conscience que ce patrimoine constitue un enrichissement considérable pour leur environnement.

Ainsi, pour les différentes raisons citées ci-dessus, nous demandons l'extension du classement du Meylemeersch et, par ailleurs, nous demandons également que les différents habitats présents sur le site soient préservés afin que la richesse biologique de la zone soit conservée.

### **C. Pourquoi le classement s'impose**

Dans le PRAS, la zone non classée du Meylemeersch est en ZEMU et donc constructible. La nature n'y est donc pas protégée et le développement de toutes sortes de projets menace non seulement les espèces présentes dans le Meylemeersch, mais également celles qui vivent dans la totalité de la vallée du Vogelzangbeek. Ces dernières années, un certain nombre de dégradations regrettables ont eu lieu dans la partie non classée du Meylemeersch.



**Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS), mai 2001**

Zones d'entreprises en milieu urbain

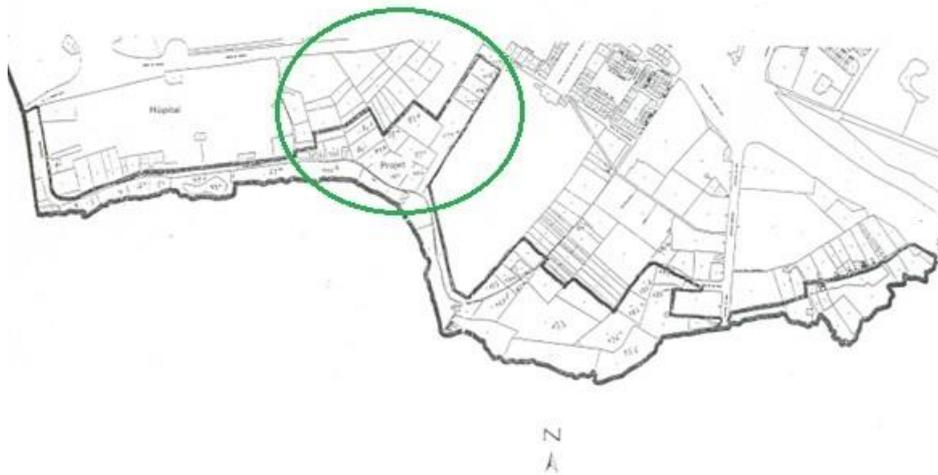


*Meylemeersch : cercle rouge*

#### Côté sud

Parmi les récentes dégradations, on peut citer : l'effondrement de la ferme du Meylemeersch, à l'exception de la grange, l'abattage sans permis de plusieurs arbres à haute tige dans le verger de Citydev, la disparition de plusieurs vieux saules têtards interrompant les rangées et la construction

d'un parking par l'ULB dans le périmètre initialement proposé par la Commission Royale des Monuments et des Sites en 1998 pour la protection (voir carte ci-dessous). Une ancienne ferme située à 50 mètres de la ferme du Meylemeersch a également été démolie à la fin des années 2000. Cela prouve que ce patrimoine naturel exceptionnel est menacé. Dans un avis émis par la Commission Royales des Monuments et des Sites le 30 novembre 2005 en réponse au projet de la S.D.R.B. (Citydev) pour l'aménagement de 12 ha du Meylemeersch préalables à l'installation d'un parc d'industries urbaines, on peut lire que la S.D.R.B. s'était engagée à conserver et à remettre en état la ferme du Meylemeersch et le verger adjacent. Nous constatons avec tristesse qu'entre 2005 et 2023, les bâtiments de la ferme sont tombés en ruine, à l'exception de la grande grange où, à la demande de la CCN Vogelzang CBN, le toit a été scellé, limitant par là son état de délabrement.



*Proposition de classement de la Commission Royale des Monuments et des Sites 1998  
(Meylemeersch : cercle vert)*

### Côté nord

Actuellement, Citydev a élaboré un plan directeur pour préparer des projets de construction par l'ULB, Citydev et la Régie des bâtiments (14/12/2022). Chaque projet de construction dans une zone de telle importance amène la destruction de biodiversité, limite le rôle de cet espace dans la lutte contre les conséquences du changement climatique et porte atteinte au rôle social et éducatif du site et à sa valeur paysagère.

Les projets encore récemment sur la table ont été conçus en 2015. Or, nous vivons aujourd'hui dans une tout autre réalité compte tenu des crises de plus en plus graves du climat et de la biodiversité d'une part, et de l'existence d'espaces de bureaux vacants d'autre part. Dans la 2<sup>e</sup> couronne sud-ouest de Bruxelles, le taux de bureaux vides monte à 14,3%. La crise sanitaire a également accéléré la tendance déjà existante au télétravail, ce qui aura pour effet que, dans les années à venir, de nombreux espaces de bureaux en Région bruxelloise, et donc aussi sur le site d'Érasme-Sud, deviendront disponibles à la location ou à la vente. Le bâtiment des Mutualités Libres, situé route de Lennik et inauguré en 2018 en fournit un bel exemple : pendant les deux ans de la crise sanitaire, il est resté en grande partie inoccupé.

Il semble toutefois qu'un certain nombre de projets envisagés en 2015 aient été retirés (le nouveau bâtiment pour la Fondation Michel Cremer et la construction de logements étudiants par l'ULB). À la place, Citydev propose maintenant la construction d'un parc PME Good Food.

Cependant, les autorités bruxelloises sont bien conscientes que les instruments pour l'aménagement du territoire ne répondent plus à la nouvelle réalité d'aujourd'hui. Une mise à jour de ces instruments est déjà en cours avec la révision du PRAS pour 2024 dont l'un des objectifs est de « Préserver les sites de haute valeur biologique et renforcer le maillage vert ». Le risque est que la révision arrive trop tard pour préserver une zone de grande valeur comme le Meylemeersch.

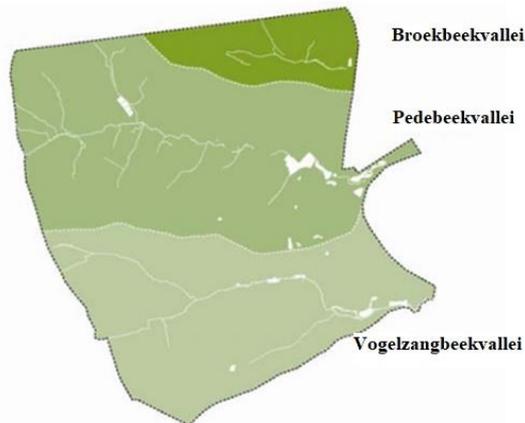
Le projet d'agriculture urbaine lancé en 2022 dans la partie orientale du site constitue également une atteinte à la valeur biologique et paysagère du site. Une partie de la friche a été détruite pour faire place à des serres tunnel et à une couverture au sol en plastique. Ce projet d'agriculture urbaine sera encore étendu en 2023.

La menace la plus récente concerne le projet de construction d'un village de secours pour les réfugiés ukrainiens sur la friche le long de la Route de Lennik. Dans les villages de secours déjà construits (ou en construction) dans la Région (Watermael-Boitsfort et Molenbeek), nous constatons que le sol est profondément excavé et qu'une couche de stabilisé est d'abord appliquée avant la pose des dalles de béton. Or, c'est précisément dans cette couche de terre que sont stockées les graines des plantes. La banque de graines sur le terrain concerné est donc complètement détruite et ne pourra pas être restaurée après le démantèlement du village de conteneurs qui devrait avoir lieu après 2 voire maximum 3 ans. Le sol du site en question, c.-à-d. le long de la route de Lennik du côté du rond-point, a une composition particulière que l'on ne trouve nulle part ailleurs dans le Meylemeersch et, par conséquent, plusieurs des espèces exceptionnelles (e.a. l'orchis pyramidal ou *Anacamptis pyramidalis*) que l'on trouve sur le site ne sont présentes qu'à cet endroit.

## 2. Description détaillée du site

### A. Localisation

Le site du Meylemeersch fait partie de la vallée du Vogelzangbeek à Anderlecht, parallèle aux vallées du Pedebeek et du Broekbeek. Le Vogelzangbeek forme la limite entre deux Régions, la Région de Bruxelles-Capitale et la Région Flamande, et entre deux communes, Anderlecht et Sint Pieters-Leeuw.



Le site du Meylemeersch s'étend sur plus au moins 20 hectares à l'ouest d'Anderlecht. Il est délimité à l'ouest par le complexe hospitalier Erasme, au nord par la route de Lennik, à l'est par le cimetière communal d'Anderlecht et au sud par la rue Chant d'Oiseaux. Il est caractérisé par des vestiges de vergers, par des haies et des rangées de saules têtards, et dont l'ensemble présente l'un des témoignages les mieux préservés de l'activité agricole du Pajottenland. Après la désaffectation de l'activité agricole vers la fin du siècle passé, un boisement spontané et une grande friche herbeuse se sont développés dans certaines zones.

Par arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 21 décembre 2017, environ 7 ha du Meylemeersch ont été classés comme site. La demande d'extension actuelle porte sur les 13 ha restants du Meylemeersch, qui sont actuellement affectés en zone ZEMU selon le Plan Régional d'Affectation du Sol.

Superficie approximative de la demande de classement (périmètre en rouge sur la carte) : +/- 13 ha

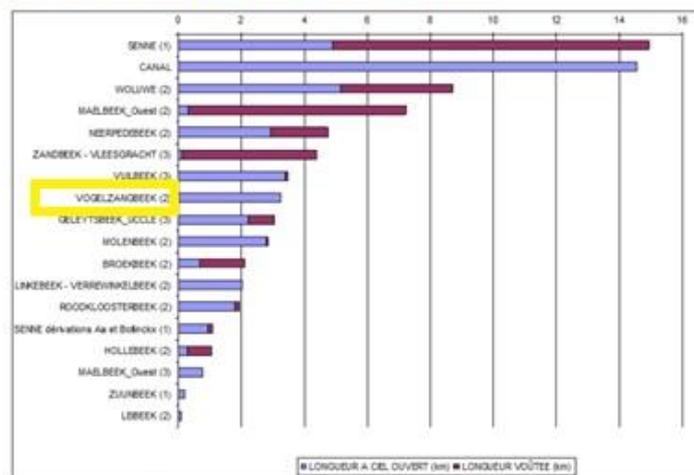


## B. Historique du site

Bruxelles a été construite dans la plaine alluviale de la Senne, établie dans un réseau hydrographique relativement dense. Il s'agissait d'une zone marécageuse. Au fil du temps, le réseau hydrographique a été considérablement réduit en surface. Progressivement, la Senne et ses affluents furent voûtés pour, d'une part, permettre l'urbanisation progressive du fond de vallée et, d'autre part, pour des raisons sanitaires. Les cours d'eau ont été déviés, interrompus, enfouis, et parfois même asséchés, tout comme les étangs qui ont été asséchés également.

À l'exception du Canal, il n'existe quasiment plus de masse d'eau de surface qui coule entièrement à ciel ouvert en Région de Bruxelles-Capitale. Le Vogelzangbeek est un des rares ruisseaux de la Région à encore couler à ciel ouvert et à avoir gardé son cours d'eau sinueux d'origine. Le Vogelzangbeek se jette dans le Zuunbeek, qui se jette lui-même à son tour dans la Senne. Des 3 ruisseaux anderlechtois, le Vogelzangbeek est encore le seul dont l'eau alimente les eaux de la Senne. Les eaux du Broekbeek et du Neerpedebeek entrent dans le système d'égouts ou se jettent dans le Canal Bruxelles-Charleroi.

Figure 2.7 Parts des cours d'eau à ciel ouvert et voûtés en RBC



Source : Bruxelles Environnement, 2020

(\*) Le numéro entre parenthèse indique la catégorie à laquelle le cours d'eau appartient initialement

À l'exception de l'urbanisation autour du complexe hospitalier Erasme et les bâtiments industriels et commerciaux le long de la Chaussée de Mons, la vallée du Vogelzangbeek a été en grande partie préservée des assauts de l'urbanisation ces dernières décennies. Cet écrin de verdure témoigne encore du passé agricole de la commune d'Anderlecht. La vallée du Vogelzangbeek fait partie du Pajottenland, une région agricole très fertile et vallonnée, entre les rivières de la Senne et de la Dendre, dont le caractère bucolique a inspiré plusieurs peintures de Pieter Bruegel l'Ancien au XVIe siècle.

Encore méconnue il y a une trentaine d'années, l'intérêt de la vallée du Vogelzangbeek fut relevé par des naturalistes, qui y trouvent un potentiel naturel remarquable. Celle-ci sert en effet de refuge à de nombreuses espèces de plantes et d'animaux. C'est l'asbl CCN Vogelzang CBN, avec le soutien d'autres organisations de protection de la nature et de comités anderlechtois, qui est à l'origine de la protection de 33 ha dans cette vallée :

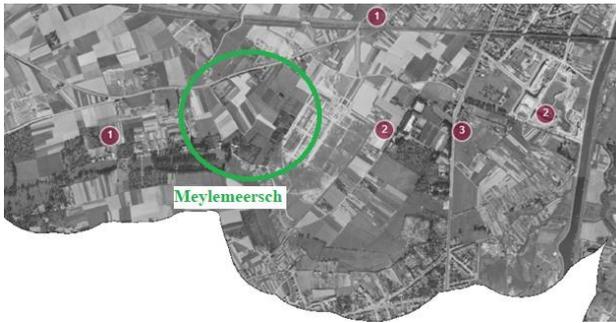
- +/- 25 ha le long du ruisseau du Vogelzangbeek et dans la partie centrale en 2009 (la première protection de la vallée remonte à 1998, mais l'arrêté a été annulé par le Conseil

d'État, annulation ayant à son tour conduit à une nouvelle demande qui a débouché sur le classement de 2009) ;

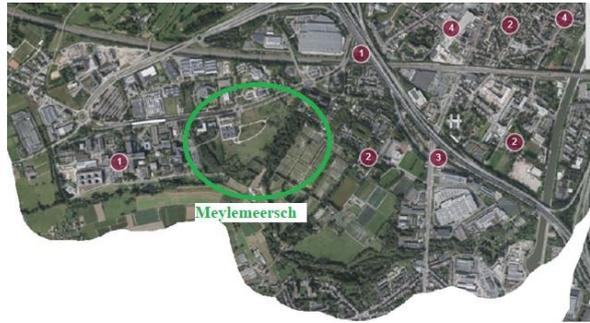
- +/- 7 ha dans le vallon du Meylemeersch en 2017.

La partie centrale du site classé a le statut de Réserve Naturelle Agréée depuis 2009. Le statut a d'abord été accordé pour un périmètre de 13 ha et, lors du renouvellement du statut en 2022, le périmètre a été étendu à 17 ha. La gestion de la réserve est entre les mains de la CCN Vogelzang CBN.

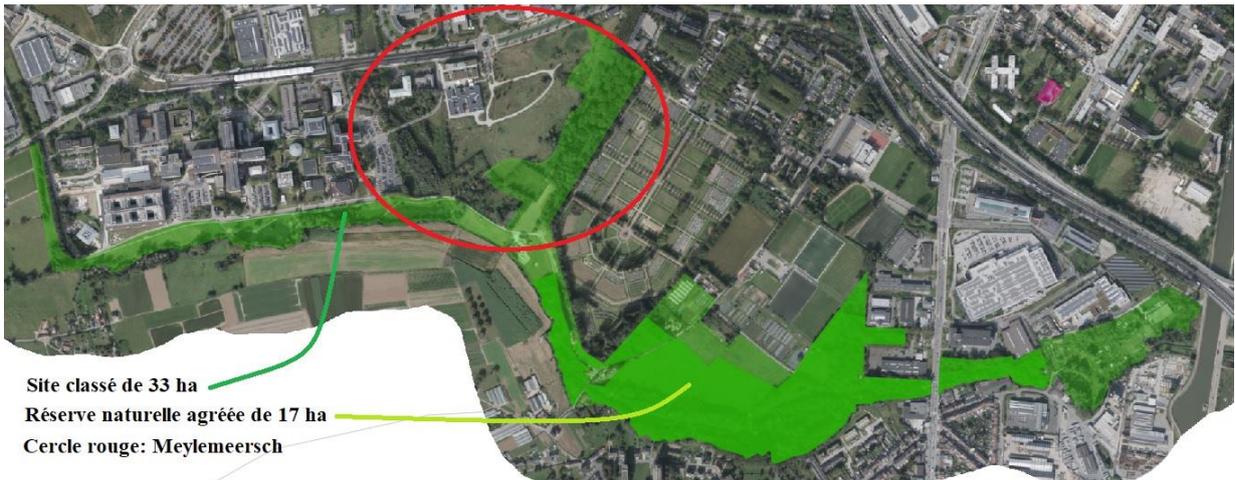
1953



2022



*Vallée du Vogelzangbeek (Bruciel)*



1953



2022



*Vallon du Meylemeersch (Bruciel)*

Le Meylemeersch est un petit vallon latéral de la vallée du Vogelzangbeek qui est resté une zone agricole jusqu'aux années nonante du siècle dernier. Dans le bas du site, les vestiges paysagers de cette activité sont parmi les mieux préservés et les plus précieux de la Région bruxelloise. On y trouve l'ancienne zone de pâture, bordée de remarquables alignements de vieux saules têtards (incluse dans le périmètre classé). Trois vieux vergers de haute tige ceinturés par des haies d'aubépine y témoignent du caractère bocager (hors périmètre classé). Ceux-ci sont situés à côté de la ferme du Meylemeersch, qui est tombée en ruine en quelques années (hors périmètre classé). Dans le haut du site, l'abandon de la culture agricole a fait place au développement d'une friche herbeuse (une grande partie hors périmètre classé), en dessous de la route de Lennik et des zones boisées le long du cimetière d'Anderlecht (site classé) et en dessous des lignes de haute tension (non classé).

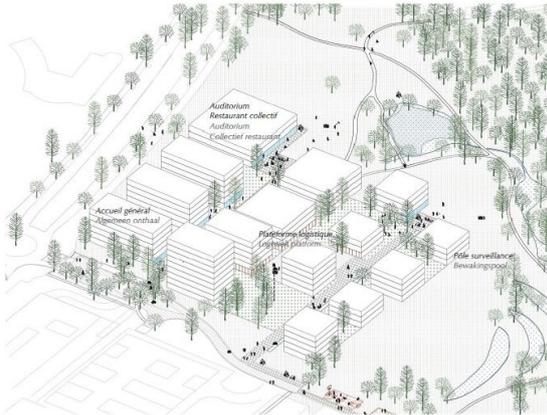
Dans la première décennie de ce siècle, un Certificat d'Environnement 1A avait été délivré pour l'ensemble du site appartenant à la S.D.R.B./Citydev pour la zone industrielle Erasmus Sud (certificat avec réf. CE/1A/2001/70153). Sur base de ce Certificat, des permis ont été délivrés notamment pour le projet de construction du bâtiment des Mutualités Libres situé Route de Lennik, 788 et pour la construction des voiries dans la partie nord du site, dans la friche herbeuse. Parallèlement, un système d'égouts a été installé pour l'ensemble du site ainsi qu'un système de noues en bas de la friche et un petit bassin de rétention à l'ouest. À cette époque, un certain nombre de sentiers pédestres ont également été aménagés. Le sentier allant du nord au sud a été nommé plus tard « Chemin des Chevêches – Steenuiltjesweg » par la CCN Vogelzang CBN. Ce Certificat d'Environnement est périmé depuis plusieurs années.

En 2011, un plan de gestion a été développé par Citydev.brussels en collaboration avec Natagora afin de favoriser la biodiversité du site. Le plan de gestion actualisé date de 2019.

En 2012, la CCN Vogelzang CBN a déposé une demande de classement du Meylemeersch qui n'aboutit qu'en 2017 avec la protection de 7 ha. C'est dans cette période intermédiaire, en 2015, que plusieurs projets d'aménagement du Meylemeersch voient le jour. En conséquence, le terrain 257A sera repris par la Régie des Bâtiments par bail emphytéotique pour y réaliser un nouveau bâtiment pour l'agence nationale de santé Sciensano. Les terrains E102I et E83D sont prévus pour réaliser respectivement un nouveau bâtiment pour la Fondation Michel Cremer et des logements étudiants pour l'ULB.

À partir de janvier 2021, Citydev commencera à travailler sur un schéma directeur pour l'ensemble des projets : Sciensano (Régie des Bâtiments), Fondation Michel Cremer (Citydev) et logements étudiants (ULB). Dans le cadre de ce nouveau projet, une partie du terrain est également prévue pour le développement de l'agriculture urbaine. Le 20/09/2021, une convention d'occupation temporaire est signée avec Biotiful de la Mission Locale de Saint-Gilles sur le terrain 102L, côté est.

Le 31 mars 2023, un nouveau plan directeur a été présenté au conseil d'administration de Citydev. Apparemment, un certain nombre de projets envisagés en 2015 auraient été retirés (les logements étudiants de l'ULB et le nouveau bâtiment pour la Fondation Michel Cremer). Cependant, Citydev proposerait maintenant la construction d'un parc PME Good Food à la place du bâtiment pour la Fondation Cremer. Dans le même temps, le projet de Biotiful a été élargi.



Sciensano - La rue jardin / Sciensano - Tintinart

**Bâtiments Sciensano (ÉTUDE D'URBANISME & MOBILITÉ DANS LE CADRE D'UN PROJET IMMOBILIER EN ZEMU 24/12/2022)**



V1\_ Un parc PME Good Food  
V1\_ Een Good Food KMO park

**Projet Good Food (ÉTUDE D'URBANISME & MOBILITÉ DANS LE CADRE D'UN PROJET IMMOBILIER EN ZEMU 24/12/2022)**

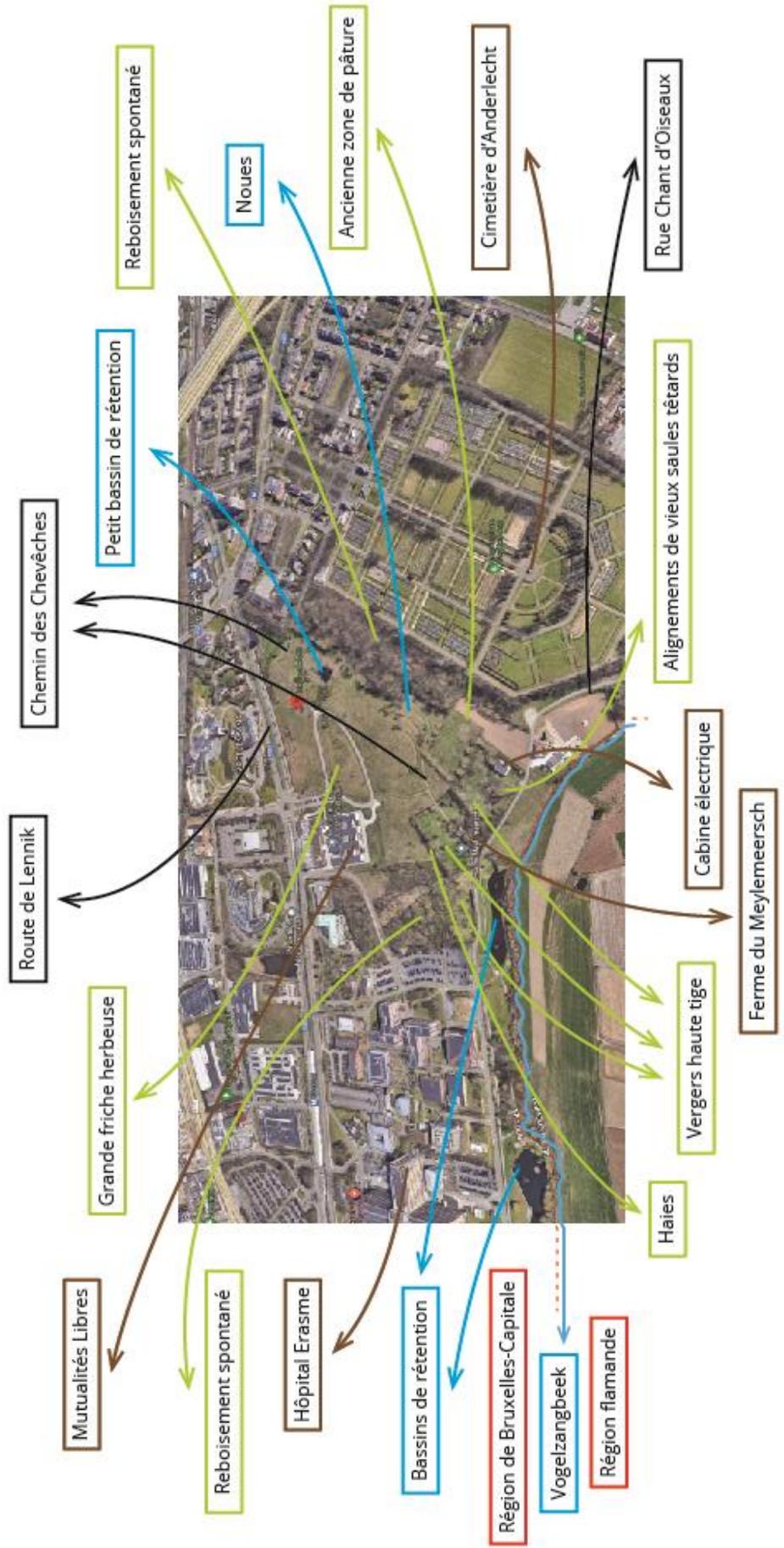
En 2022, le site du Meylemeersch a été désigné pour placer un village de conteneurs temporaire pour les réfugiés ukrainiens. 60 logements seraient prévus sur la friche le long de la Route de Lennik, près du rond-point. Le sol du site en question a une composition particulière que l'on ne trouve nulle part ailleurs dans le Meylemeersch et, par conséquent, plusieurs des espèces exceptionnelles (e.a. l'orchis pyramidal ou *Anacamptis pyramidalis*) que l'on y trouve ne sont présentes qu'à cet endroit. La banque de graines sur le terrain concerné serait complètement détruite par l'installation des conteneurs et ne pourra pas être restaurée après le démantèlement du village temporaire.



En bleu:

La zone prévue pour l'installation  
du village de secours

(Sources : 2, 3, 4, 5, 10, 20, 26, 27, 30, 31, 33)



## C. Description des valeurs du site

### i. Valeur biologique

#### a. Une très grande biodiversité

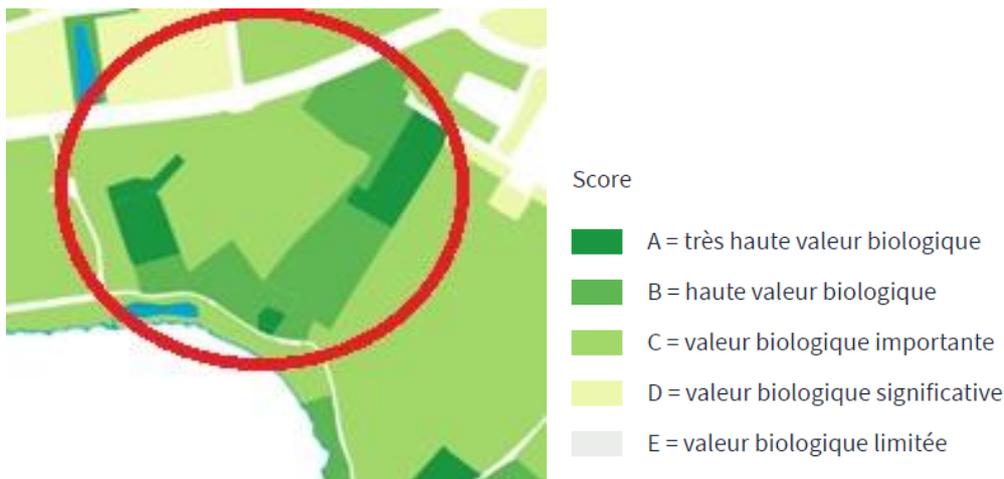
La grande variété d'habitats du Meylemeersch alternant les uns avec les autres (les zones boisées, les prairies et friches herbeuses, les anciens vergers et les haies, les plans d'eau) et le fait que le site se situe dans une vallée où la nature est exceptionnellement bien conservée, expliquent la très grande biodiversité présente aujourd'hui.

Le Meylemeersch jouxte le site classé de 33 hectares et le cimetière d'Anderlecht de 18 hectares où les objectifs de conservation de la nature sont des éléments importants, formant ainsi un poumon vert d'un seul tenant, avec de nombreux atouts pour la biodiversité dans la vallée ainsi que pour la santé physique et mentale des Bruxellois.

Il n'existe pas d'étude approfondie et complète de la faune et de la flore présentes au Meylemeersch, mais plusieurs sources donnent une idée de l'énorme richesse ici présente. Ainsi, la Carte d'évaluation biologique définit la valeur biologique du site comme allant d'importante à très élevée. En outre, les observations renseignées sur la plate-forme Observations.be (s'étalant de juin 2007 à la période actuelle) montrent une présence de 768 espèces. Les données disponibles par le biais d'études menées par Bruxelles Environnement, Natagora et des instituts de recherche confirment ce haut niveau de biodiversité.

Cependant, une grande partie de la valeur biologique du site n'a pas été cartographiée, et cela inclut toute la vie que l'on trouve dans le sol. Comme il s'agit d'une zone qui n'a jamais été urbanisée, cette richesse est très grande.

La Carte d'évaluation biologique (27/06/2022)



*La carte d'évaluation biologique (CEB) est un outil qui permet de suivre et d'objectiver la valeur biologique sur le territoire régional. La carte montre les zones d'une (très) haute qualité biologique en Région bruxelloise. Celles-ci contribuent de manière importante à la protection de la biodiversité régionale (faune, flore et habitats naturels).*

*Source : Bruxelles Environnement*

Le site observation.be (7/04/2022)

**Waarnemingen.be** FR Bernadette Stallaert

Ajouter Explorer Projets À propos de nous Communauté Ancien site

### Anderlecht - Zuiveringsstation Mijlemeers/Station d'épuration Mijlemeers Bruxelles / Brussel

Détails Observations Photos Sons Espèces observées Classement des observateurs

Nom	Données	Nombre	Utilisateur	Observations
Anderlecht - Zuiveringsstation Mijlemeers/Station d'épuration Mijlemeers	observations	7,065	Luc Boon	2,576
	utilisateurs	160	yves verstraeten	588
Superficie 184 752 m <sup>2</sup>	photos	3,423	Michel Janssens	361
Commune Anderlecht	sons	6	Alain Doornaert	324
Province Bruxelles / Brussel	espèces	768	Francis Hermans	281

25 observations récentes dans ce site (vues dans les 30 derniers jours). [montrer les observations](#)

Source : <https://waarnemingen.be/locations/251580/>

geodata.environnement.brussels ATLAS

Adresse rue, numéro

Liste des cartes

Menu Se connecter NL

**Cartes liées**

- Sites nature
- Habitats Natura 2000
- Carte d'évaluation biologique
- Zones de carence en espaces verts accessibles au public
- Hérissons de Bruxelles
- Lérotis de Bruxelles
- Écureuils de Bruxelles
- Amphibiens et reptiles en Région bruxelloise
- Biotores de haute valeur biologique
- Les producteurs de l'agriculture urbaine
- Influences paysagères

**Liens**

- [Le plan nature](#)
- [Fiches de gestion - biodiversité](#)

**Légende**

- Réseau écologique
- Zones de développement
- Zones de liaison
- Promenade verte
- Continuités vertes (PRDD)

Montrer la légende du fond de carte

**Réseau écologique bruxellois (21/03/2023)**

Une grande partie du Meylemeersch est reprise comme zone de développement et zone de liaison. Le **réseau écologique bruxellois** est un ensemble cohérent de sites (semi-)naturels sur le territoire régional. Ces zones doivent contribuer de manière active à la protection et la conservation de la biodiversité.

(Sources : 12,19, 20,25,33)

## **b. Un aperçu de quelques espèces exceptionnelles et rares**

- **Oiseaux**

Les oiseaux bénéficient en Région de Bruxelles-Capitale d'une protection absolue. Plus de 260 espèces d'oiseaux indigènes et exotiques ont été observées à ce jour, dont une centaine d'oiseaux nicheurs (qui construisent leur nid chez nous). Pourtant, par rapport à quelques décennies d'ici, une régression de l'avifaune locale est constatée. Sur les 100 espèces établies d'oiseaux nicheurs, 19 certainement sont menacées et certaines espèces rares d'oiseaux nicheurs ont disparu ces dernières années.

Au Meylemeersch, 110 espèces oiseaux ont été recensées : des oiseaux sédentaires ainsi que des oiseaux hivernants et migrateurs.

- Le corbeau freux (Corvus frugilegus)

Le Meylemeersch héberge une des rares colonies de corbeaux freux en Région bruxelloise. Le « freux » fait partie de la famille des Corvidae et niche en colonies. La colonie se trouve dans le nord de la zone boisée à côté du cimetière. C'est un endroit idéal parce que les freux aiment chercher leur nourriture dans les champs et prairies. On peut souvent les observer au-dessus de la friche herbeuse le long de la Route de Lennik.

- La Chouette chevêche et autres chouettes (rapaces nocturnes)

Dans le verger de la ferme du Meylemeersch se trouve le nid de la chouette chevêche (Athene noctua). Il s'agit du dernier lieu de reproduction connu de la chouette chevêche sur le territoire bruxellois. Le menu de cette dernière se compose principalement d'insectes et elle aime donc chasser dans les zones ouvertes. Elle choisit de préférence un point d'observation pas trop haut au-dessus du sol, comme les poteaux de clôture et les branches basses ; en bref, les éléments typiques d'un paysage bocager encore présent au Meylemeersch.

Sont également présents sur le site, l'effraie des clochers (Tyto alba) et la chouette hulotte (Strix aluco).

Ce printemps, la présence d'un couple de chouettes chevêches et de chouettes hulottes est déjà établie et les couples ont été bagués. Mais la nidification de la chouette chevêche est menacée par l'expansion du projet d'agriculture urbaine.

- Le faucon crécerelle (Falco tinnunculus) et faucon pèlerin (Falco peregrinus) (rapaces diurnes)

En tant que super prédateurs, les rapaces jouent un rôle écologique important en assurant la santé environnementale de leur habitat naturel. Ils prélèvent les animaux âgés, malades et faibles des populations de proies, et aident à maintenir sous contrôle ces populations.

Les rapaces ont besoin de chasser dans des milieux ouverts, et la friche herbeuse le long de la route de Lennik constitue un terrain de chasse idéal. La crécerelle a son lieu de nidification à proximité. Elle aime nicher dans les nids de corvidés abandonnés ou dans les pylônes du réseau à haute tension. Cette espèce n'est nulle part ailleurs dans la Région aussi bien représentée que dans la vallée du Vogelzangbeek, tandis qu'au niveau national, les effectifs sont sous forte pression en raison de la perte d'habitat. D'autres rapaces comme le faucon pèlerin et la buse n'ont pas de lieu de nidification connu sur le site, mais aiment y chasser.

(Sources : 1, 19, 20, 25, 33)

- **Mammifères**

48 espèces de mammifères ont été identifiées à ce jour dans la Région de Bruxelles-Capitale. Sur ces 48 espèces, 36 sont pourtant menacées. La dégradation et la fragmentation de l'habitat sont les principaux facteurs de cette régression.

Selon observations.be, 7 espèces ont été observées dans le Meylemeersch, mais la liste est loin d'être complète. Entre autres, plusieurs espèces de chauves-souris répertoriées n'ont pas été enregistrées sur le site ainsi que plusieurs espèces de petits rongeurs.

Malgré la protection légale totale dont ils bénéficient, les mammifères se maintiennent difficilement en Région bruxelloise.

- Le Chevreuil (Capreolus capreolus)

La présence du chevreuil dans le Meylemeersch est plutôt récente. Le chevreuil habite généralement le cœur ou les lisières des forêts. En tant qu'herbivore, le chevreuil contribue au contrôle de la végétation au sein de son écosystème par broutage de jeunes arbres. Il participe ainsi à l'entretien de zones de clairières ou de milieux semi-ouverts. Comme pour d'autres animaux, le piétinement exercé par celui-ci permet l'enfouissement dans le sol des graines ou, au contraire, de mettre à jour d'autres graines. De la famille des cervidés, ce bel et farouche animal est également vulnérable et fragile. Raison de plus pour le protéger.

À Bruxelles, l'espèce est principalement présente dans la Forêt de Soignes, mais les observations effectuées indiquent une réduction des populations de chevreuils depuis 2014. La présence de chevreuils en dehors de la Forêt de Soignes est tout à fait exceptionnelle pour la Région et mérite la plus haute protection.

- Les Chauves-souris

Le site est également marqué par la présence importante de chauves-souris. De nombreuses études scientifiques témoignent du rôle primordial rempli par ces chiroptères dans la réalisation de différents services écosystémiques, notamment au bénéfice des activités agricoles et forestières : fonction d'insecticide naturel et gratuit, régulation de certains ravageurs forestiers, indicateurs de la diversité biologique. Comme tout autre mammifère, les chauves-souris sont protégées en Région de Bruxelles-Capitale (espèces bénéficiant d'une protection stricte).

Les effectifs actuels de chauves-souris sont nettement inférieurs à ceux d'il y a plusieurs dizaines d'années, cette diminution étant en grande partie imputable aux activités humaines, qui provoquent leur mortalité soit directement, soit indirectement en réduisant notamment le nombre de gîtes disponibles et à cause de l'urbanisation de leur territoire de chasse.

Leur fragilité est aussi le résultat de leur faible taux de reproduction. Chaque chauve-souris ne produit qu'un seul petit par an.

En juillet 2020, Natagora a mené une étude qui a permis de détecter 7 espèces différentes de chauves-souris dans le Meylemeersch. Pour l'ensemble de la Région, 19 espèces ont été détectées.

Les espèces présentes au Meylemeersch sont : Pipistrellus pipistrellus, Pipistrellus nathusii, Pipistrellus pygmaeus, Nyctalus leisleri, Eptesicus serotinus, Myotis sp, Plecotus auritus.

Étant donné l'importance écosystémique de la présence de chiroptères, la préservation des caractéristiques naturelles du Meylemeersch présente de ce point de vue un enjeu de conservation fondamental.

(Sources : 1, 12, 14, 16, 19, 25, 33)

- **Batraciens**

En Région bruxelloise, un déclin généralisé des espèces indigènes est constaté : plusieurs espèces auparavant présentes sont considérées comme localement éteintes. En plus, nous pouvons remarquer une diminution des populations, tant pour les espèces fortement menacées que pour les espèces plus communes. La raréfaction et la fragmentation des habitats adéquats aquatiques et terrestres, par assèchement ou voûtement, sont les principales causes historiques de cette régression. L'urbanisation croissante et une circulation automobile de plus en plus dense menacent aujourd'hui les habitats des amphibiens et des reptiles.

L'eau est vitale pour ces espèces car leurs œufs sont dépourvus de coquille et les jeunes larves qui en sortent vivent exclusivement dans l'eau où se déroule leur métamorphose. Les amphibiens adultes mènent en général une vie principalement terrestre dans des milieux frais et abrités et sont aquatiques au moment de la reproduction.

Ces espèces sont très vulnérables du fait qu'elles dépendent de conditions écologiques variées, en particulier de la présence de milieux aquatiques et terrestres adéquats et proches, voire très proches les uns des autres.

Au Meylemeersch, 5 espèces (Triton alpestre [*Ichtyosaura alpestris*], Triton ponctué [*Lissotriton vulgaris*], Grenouille rieuse [*Pelophylax ridibundus*], Grenouille rousse [*Rana temporaria*], et Crapaud commun [*Bufo bufo*]) sont présentes qui, en dehors de la période de reproduction, se cachent principalement dans les vieux vergers le long de la rue Chant d'Oiseaux et dans la friche herbeuse entre la Route de Lennik et le Chemin des Chevêches.

La CCN Vogelzang CBN a mis en place un groupe de travail pour aider les amphibiens à traverser la rue Chant d'Oiseaux au printemps lorsque ceux-ci migrent des anciens vergers aux bassins de rétention le long du Vogelzangbeek. Dans la rue Chant d'Oiseaux, les batraciens sont surtout victimes des voitures et des cyclistes.

Les amphibiens qui vivent autour du petit bassin de rétention dans la partie nord du Meylemeersch souffrent des espèces invasives présentes dans le bassin (tortues, poissons rouges et le Myriophile du Brésil qui envahit le bassin) et de la présence humaine croissante. De plus en plus de cyclistes et de trotinettes empruntent les chemins piétonniers du Meylemeersch et font également plusieurs victimes étant donné que les batraciens sont extrêmement mimétiques et donc difficiles à percevoir sur les chemins.

Le groupe de travail a observé une baisse significative du nombre d'amphibiens lors de la campagne février-mars 2023 par rapport à l'année dernière, ce qui est conforme aux conclusions d'autres groupes de travail actifs au sein de Natuurpunt et Natagora.

Cette tendance est inquiétante. Les amphibiens jouent pourtant un rôle écologique important dans nos écosystèmes, notamment parce qu'ils constituent un maillon important de la chaîne alimentaire en tant que prédateurs et/ou proies, entre autres pour le héron cendré qui est présent au Meylemeersch tous les jours pendant les mois d'été.

Toutes les espèces européennes d'amphibiens et de reptiles bénéficient d'une protection stricte sur l'ensemble du territoire régional.

(Sources : 1, 11, 12, 15, 19, 20, 25, 33)

- **Abeilles sauvages et autres pollinisateurs et insectes**

La pollinisation effectuée par des insectes tels que les abeilles, les syrphes, les papillons etc. au cours de leurs visites des fleurs, assure la fécondation des plantes et permet ainsi la pérennisation des espèces végétales. La proportion de plantes pollinisées par les animaux dans les régions tempérées est en moyenne de 78 %. Compte tenu de leur ubiquité et de leur association étroite avec les plantes à fleurs, les abeilles constituent un groupe d'espèces clé dans les écosystèmes naturels et agricoles.

Le déclin des populations d'insectes est particulièrement préoccupant. La Liste rouge belge des abeilles contient un message d'avertissement urgent à l'attention des décideurs politiques, afin de créer un environnement favorable pour agir. Avec près de 33 % des abeilles considérées comme menacées en Belgique, 6,8 % d'abeilles quasi menacées et 11,8 % d'abeilles éteintes au niveau régional, la conservation et la surveillance continue des populations d'abeilles doivent être une priorité si nous voulons maintenir le service écosystémique essentiel de la pollinisation, au profit de la production alimentaire et de notre cadre de vie.

S'il est fréquent d'imaginer que la pollinisation est essentiellement opérée par l'abeille mellifère, les études montrent que l'espèce domestique n'est pas incontournable : plusieurs plantes alimentaires sont pollinisées quasi exclusivement par des abeilles sauvages, notamment les tomates, poivrons, aubergines et pommes de terre. Les arbres fruitiers à floraison précoce (pommiers, poiriers, cerisiers, pruniers, etc.) sont quant à eux largement pollinisés par des abeilles sauvages actives à des températures plus fraîches (bourdons, osmies, etc.).

La première cause du déclin des abeilles est la fragmentation, la perte et l'altération de leur habitat, résultant en partie d'une disponibilité réduite de zones semi-naturelles ouvertes en raison de l'intensification de l'agriculture, de l'urbanisation et d'un boisement accru. Les espaces verts de la Région bruxelloise sont principalement constitués d'une végétation fermée (principalement avec des arbres). Selon une analyse de Bruxelles Environnement (2013), les milieux fermés occupent environ 44 % de la superficie de la Région tandis que les milieux ouverts ne représentent que 10 %.

Le gouvernement bruxellois travaille actuellement à l'élaboration d'une stratégie de protection des pollinisateurs, comme le prévoit le plan régional pour la nature de 2016 et conformément à l'initiative européenne pour les pollinisateurs. Dans cette stratégie, les friches herbeuses auront une place primordiale.

Le Meylemeersch et ses environs constituent un bon habitat pour les abeilles sauvages, 24 espèces observées à ce jour, et on y trouve de nombreuses espèces rares dans la Région de Bruxelles-Capitale. Plusieurs de ces espèces sauvages sont cataloguées comme vulnérables (13 espèces) ou en danger critique d'extinction (3 espèces : Andrène de la gesse [*Andrena lathyri*], Nomade petites-taches [*Nomada guttulata*] et Nomade de lépervière [*Nomada integra*]). Cela signifie qu'une dégradation de leur habitat pourrait entraîner la disparition de ces espèces en Région bruxelloise.

Quant aux papillons diurnes, pollinisateurs également, 32 espèces différentes en sont observées au Meylemeersch, ce qui, selon les spécialistes, est exceptionnellement élevé. Parmi ces papillons diurnes, on compte des espèces rares comme la Pieride de l'ibéride (*Pieris manii*), le Soufré (*Colias hyale*) et le Tabac d'Espagne (*Argynnis paphia*). Cette variété considérable de papillons diurnes suggère que le site est également riche en papillons de nuit mais, pour l'instant, cette présence n'a pas été cartographiée.

Avec 25 espèces différentes, la liste de libellules observées sur le site est également remarquable.

En ce qui concerne les sauterelles et criquets (8 espèces observées), la présence du Criquet ensanglanté (*Stethophyma grossum*) confirme le grand intérêt du milieu. Cette espèce fréquente uniquement les endroits humides : prairies hygrophiles, végétation des rives et des marais. Elle a beaucoup régressé à cause de la disparition de ses milieux naturels suite aux drainages, assèchements et à l'urbanisation.

Pour la plupart des catégories d'insectes, la présence de nombreuses espèces semblent devoir encore être à découvrir au Meylemeersch.

(Sources : 1, 9, 12, 15, 17, 18, 19, 20, 33)

- **La grande diversité de la flore**

Le Meylemeersch abrite une grande variété de plantes et de champignons. La végétation comporte de nombreuses plantes des prairies fleuries comme la tanaisie, l'eupatoire, le cirse des champs, le lotier corniculé, l'achillée mille-feuilles, la grande marguerite, les trèfles (trèfle des prés, trèfle des champs), la chicorée sauvage, le fromental, la vipérine, la berce, la carotte, les mauves, le séneçon jacobée, le millepertuis perforé...

Un inventaire florestique réalisé par l'Association pour l'Étude de la Floristique (A.E.F.) a compté le 22/05/2022 en un après-midi 106 espèces différentes au Meylemeersch et au Parc du Vogelzang.

Il convient aussi de mentionner la bande nord le long de la Route de Lennik près du rond-point, où se trouve une zone avec plusieurs plantes, champignons et mousses rares et que nous ne rencontrons nulle part ailleurs dans le Meylemeersch. Selon les observations, les espèces présentes incluent notamment : l'orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*), la chlore perfoliée (*Blackstonia perfoliata*), l'orpin de Bologne (*Sedum sexangulare*), la bugrane épineuse (*Ononis spinosa* subsp. *procurrens*) et *Peltigera canina* (lichen). Il s'agit d'espèces considérées comme rares ou très rares au niveau national et encore plus au niveau régional. Ces plantes sont indicatrices de la présence d'un biotope riche en calcaire, rare en Région de Bruxelles et qui devrait être absolument préservé.

(Sources : 1, 12, 19, 25, 29, 33)

- **Arbres fruitiers de haute tige et saules têtards**

Les trois vergers de haute tige situés le long de la rue du Chant d'Oiseaux comptent parmi les plus anciens vergers restants de la Région bruxelloise. Pour de nombreuses espèces d'oiseaux et d'insectes, ces vieux arbres fruitiers sont très importants. Malheureusement, plusieurs vieux arbres fruitiers ont été abattus ces dernières années, notamment dans le verger du milieu, qui n'abritait autrefois que des cerisiers et griottiers.

La perte de cet écosystème menace la survie de plusieurs espèces, dont la chouette chevêche et les chauves-souris ; en effet, pour les jeunes arbres fruitiers nouvellement plantés, il faudra de nombreuses années pour atteindre la même valeur biologique que celle des vieux arbres fruitiers. Les cavités dans les arbres, qui servent d'abri à ces espèces, n'apparaissent qu'après quelques décennies.

L'âge de plusieurs vieux arbres fruitiers au Meylemeersch est estimé à près de 100 ans. Le seul griottier qui a survécu à l'abattage effectué il y a 2 ans aurait environ une centaine d'années. Autrefois, les cerises griottes de la région du Pajottenland étaient utilisées pour aromatiser la bière bruxelloise Kriek, traditionnellement fabriquée par des brasseries de Bruxelles et ses alentours. Comme les cerises griottes sont devenues plus difficiles à trouver, des brasseurs les ont remplacées

par d'autres variétés provenant parfois e d'autres pays. À noter également : la présence de plusieurs très vieux poiriers dont l'un aurait plus de 120 ans. Ces arbres appartiennent à une variété ancienne belge, le poirier Légipont, dont le fruit est utilisé dans le Sirop de Liège

Dans l'un des vieux cerisiers est accroché un nichoir pour chouettes chevêches occupé chaque année par un couple. Depuis l'année dernière, un couple de choucas des tours s'est également installé dans une cavité en-dessous du nichoir.

En vue de préserver ce précieux patrimoine, il serait très intéressant de dresser un inventaire et de déterminer les variétés des vieux arbres fruitiers présents.

Le Meylemeersch abrite de nombreux saules, une des espèces d'arbres les plus représentatives des zones humides. En le taillant régulièrement pour des raisons utilitaires, nos ancêtres ont modifié leur morphologie et réalisé les saules dits « têtards ». Actuellement, les saules têtards font partie intégrante et sont indissociables de l'ancien paysage agricole et de notre patrimoine historique. Utilisé pour délimiter les prairies, abriter le bétail ou maintenir les berges des cours d'eau, il pompe l'eau et accueille une faune et flore particulièrement riches. Il symbolise toute une tradition. Les jeunes pousses des saules étaient utilisées pour tresser des paniers et servaient à nouer les gerbes de blé. Les branches plus anciennes servaient de bois de chauffage pour le four à pain, à la fabrication de manches pour outils etc. Le bois des troncs était utilisé dans la construction ainsi que par le sabotier pour fabriquer des sabots appréciés pour leur légèreté.

Le saule-têtard est devenu inutile pour l'homme, mais pas pour la faune et la flore. L'arbre se laisse volontiers parasiter par diverses plantes, notamment des lichens, des mousses, des lierres, des fougères et même des arbustes comme des cerisiers à grappes. Leur tronc caverneux abrite de nombreux insectes, des nichées d'oiseaux et des chauves-souris.

Une rangée de saules têtards au Meylemeersch est inscrite sur l'inventaire du patrimoine naturel de la Région bruxelloise (ID 6011), mais d'autres rangées qui datent de la même époque se trouvent dans la zone non-classée et ne bénéficient d'aucune protection.

Ce type de milieu bocager devient de plus en plus rare et l'échelle à laquelle ce paysage est encore présent au Meylemeersch est unique pour Bruxelles.



*Vergers et saules têtards : 1953 et 2022*

(Sources : 25, 28, 33)

- **La biodiversité dans le sol**

Les sols représentent une ressource fondamentale, limitée et difficilement renouvelable. Les sols sont reconnus pour assurer un très large éventail de fonctions essentielles indispensables à l'établissement de nombreux services écosystémiques.

Malheureusement, chaque année, de grandes surfaces de sol sont dégradées et nombre d'entre elles ont été imperméabilisées ou sont menacées de l'être. Or, il faut plusieurs générations pour reconstituer un sol sain après qu'il a été détruit ou gravement dégradé.

La Région bruxelloise ne fait pas exception à la règle avec des problèmes de contamination, de compaction et d'imperméabilisation qui entraînent des pertes de biodiversité et de matière organique. Afin de mieux protéger les sols bruxellois, une stratégie de qualité des sols a été adoptée par la Région (Good Soil). En Région de Bruxelles-Capitale, le taux d'imperméabilisation a quasiment doublé en 50 ans, passant de 26% en 1955 à 47% en 2006. Cela montre l'importance de préserver les terres qui n'ont jamais été construites comme le Meylemeersch.

Le Meylemeersch est une ancienne zone agricole et, bien que la biodiversité du sol n'y ait jamais été étudiée, nous pouvons supposer que sa valeur est très élevée et que les plans de construction actuels entraîneraient une réduction significative de la biodiversité.

(Sources : 13, 20)

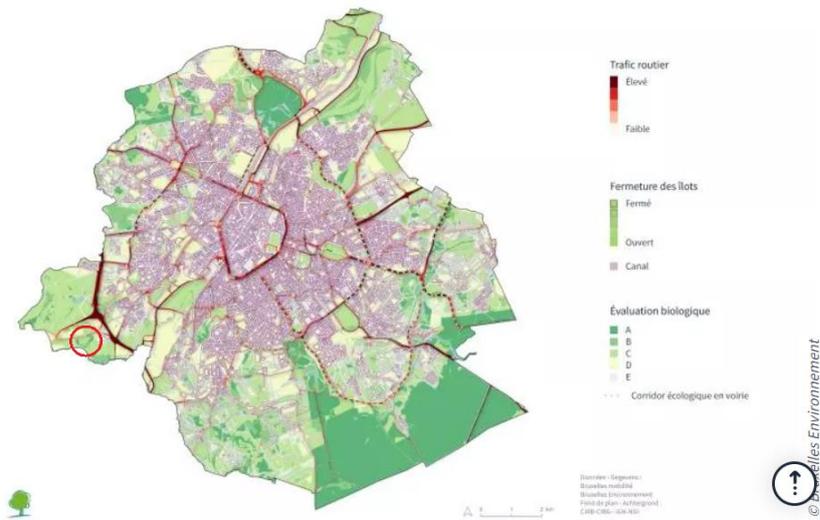
### **c. Les menaces pour la biodiversité du Meylemeersch**

La richesse de la biodiversité (la faune et flore visible et la biodiversité du sol) dépend d'un ensemble dynamique d'organismes qui interagissent avec d'autres formes de vie et avec l'environnement.

L'expansion de l'urbanisation (le Meylemeersch est en Zone d'entreprise en milieu urbain selon le PRAS) et la fragmentation croissante agissent comme un filtre pour les espèces présentes. Les espèces spécialisées pour lesquelles la complexité écologique et la spécialisation sont la norme, disparaissent plus facilement (il s'agit souvent d'espèces qui subissent déjà une forte pression, mais qui bénéficient d'une protection au niveau régional et communautaire). Dès lors, il reste les espèces plus généralistes.

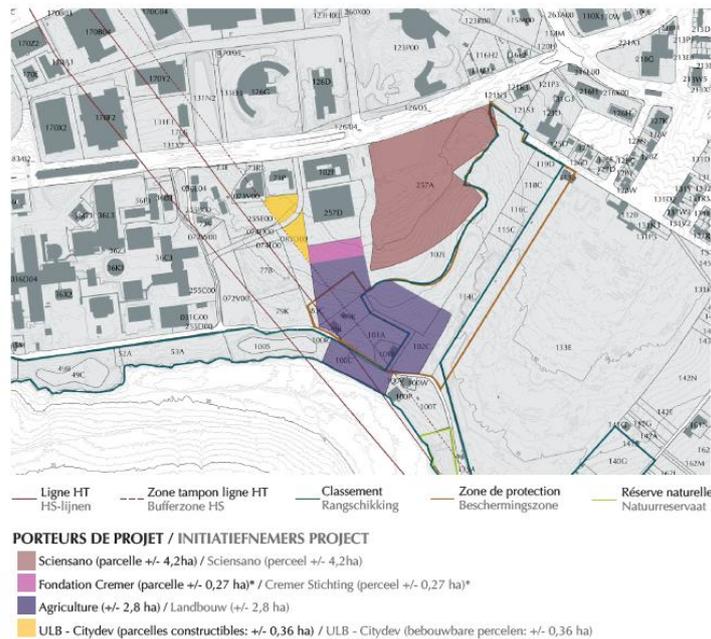
La conversion des terres, que ce soit à des fins urbaines, industrielles, agricoles, touristiques ou de transport, est sans nul doute la principale cause du déclin de la biodiversité en Belgique. Elle entraîne la destruction, la dégradation et la fragmentation de tous les types d'habitats. En Région bruxelloise, en particulier, la pression récréative croissante sur les zones vertes constitue également une cause importante de dégradation des espaces verts. La création d'aires protégées constitue de ce fait une réponse directe aux préoccupations liées au déclin de la biodiversité et s'avère un outil efficace de protection de la nature.

Nous devons constater aujourd'hui que le périmètre de protection actuel du Meylemeersch demeure insuffisant au regard des riches caractéristiques biologiques du site et des menaces qui pèsent sur sa pérennité. Considérant que la biodiversité dépend de l'abondance, la qualité et la connectivité des habitats, la réalisation de projets d'aménagement dans la zone constructible du site présente un risque élevé de réduction de l'habitat des espèces présentes, ce qui aurait pour conséquence la disparition progressive desdites espèces spécialisées, non seulement dans le Meylemeersch lui-même, mais aussi dans toute la zone de la vallée du Vogelzangbeek.



*Fragmentation des habitats naturels par les voiries et bâtiments (cercle rouge : Meylemeersch)*

L'amélioration de la connectivité entre les habitats naturels constitue un enjeu majeur pour la préservation de la biodiversité en Région bruxelloise. Si le problème de la fragmentation des habitats apparaît particulièrement aigu dans les quartiers densément bâtis, il se pose également en périphérie.



*ÉTUDE D'URBANISME & MOBILITÉ DANS LE CADRE D'UN PROJET IMMOBILIER EN ZEMU 24/12/2022  
Porteurs de projet (projet Fondation Cremer, probablement remplacé entretemps par un projet de parc PME Good Food)*

Les différents projets prévus dans le Meylemeersch sonneraient le glas de nombreuses espèces sauvages qui y sont actuellement présentes.

(Sources : 20, 30)

## ii. Fonction de régulation dans la politique climatique

### a. Climat

#### **Les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations unies**

Dans le cadre de l'Agenda 2030 des Nations unies pour le développement durable, 17 ODD ont été adoptés par tous les États membres des Nations unies en septembre 2015, avec une entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016 ; ils sont traduits en plans d'action nationaux, régionaux et locaux. Le programme intègre les trois dimensions du développement durable : les aspects économiques, sociaux et environnementaux. Le suivi et la mise en œuvre des 17 ODD en Belgique relèvent des différentes autorités publiques.

L'extension du classement du Meylemeersch contribuera donc à la réalisation des ODD au niveau de la Région de Bruxelles-Capitale et plus particulièrement des objectifs 3 (Bonne santé et Bien-être) et 11 (Ville durable). L'objectif 3 stipule que « donner les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges est essentiel pour le développement durable ». La crise du covid-19 a mis en évidence l'importance des espaces ouverts et de la proximité d'espaces de nature pour les politiques de santé locales et préventives. L'objectif 11.4 demande de « Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel. »

(Source : 23)

#### **Réservoir de carbone**

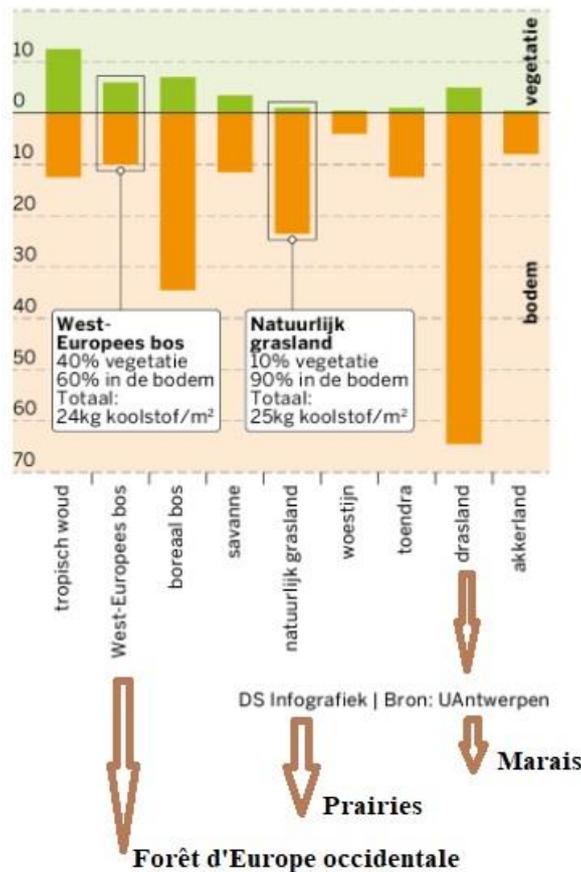
Le dérèglement climatique et les risques accrus de catastrophes naturelles qui en découlent soulignent l'importance des mesures d'adaptation au climat.

Le Meylemeersch est un important réservoir de carbone. Les zones forestières sont souvent considérées comme des puits de carbone, mais les recherches scientifiques montrent que les prairies jouent « également un rôle très important dans le stockage des gaz à effet de serre. À l'échelle mondiale, le sol stocke environ trois fois plus de carbone que les plantes vivantes. Dans nos régions de l'hémisphère nord, le sol est de loin le mécanisme de stockage le plus important. Dans les prairies, jusqu'à 90 % du carbone est stocké dans le sous-sol. Ces stockages souterrains de carbone sont invisibles, inconnus et mal aimés.

Cela signifie également que les projets qui seraient développés dans le Meylemeersch, dont les plans sont principalement situés dans la zone herbeuse, rejeteront une grande quantité de gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

## Koolstofopslag in bodem

kg/m<sup>2</sup>



Stockage du carbone dans le sol (orange) et dans la végétation (vert)

(Sources : 22, 30)

### b. Hydrologie

Près de la moitié de la surface du sol en RBC est imperméabilisée. Cette imperméabilisation des sols a de multiples incidences sur les masses d'eau, à savoir :

- L'augmentation du taux de ruissellement des eaux pluviales en surface. Celles-ci se dirigent vers les réseaux d'égouts de type unitaire, augmentent la mise en fonction des déversoirs et réduisent le rendement des stations d'épuration, avec un impact sur la qualité des masses d'eau de surface ;
- La diminution de l'infiltration des eaux, et donc de l'alimentation des masses d'eau souterraine ;
- La diminution de l'évaporation et de l'évapotranspiration, avec un impact sur le microclimat urbain.

Le réseau hydrographique ainsi morcelé en Région bruxelloise est moins en mesure d'assurer ses fonctions au sein du cycle de l'eau. Les inondations sont amplifiées, les îlots de chaleur favorisés et la qualité des cours d'eau en est altérée. De plus, les Bruxellois ont largement perdu le contact avec l'eau. La dernière semaine de mars se déroulent annuellement les Journées bruxelloises de l'eau afin de souligner l'importance de l'eau.

En revanche, la Senne est confrontée à des niveaux d'eau extrêmement bas puisque de nombreuses sources situées dans le bassin de celle-ci, et qui assuraient déjà un débit minimal, n'alimentent plus la Senne (BHG 2017). À la place, les petits cours d'eau alimentent le canal Bruxelles-Charleroi ou se déversent dans le réseau d'assainissement urbain. Par ailleurs, la majeure partie de l'eau potable usée est évacuée dans la Senne à la station d'épuration de Bruxelles-Nord, située en aval de la Senne à l'extrémité du territoire de la Région de Bruxelles-Capitale. Comme le dérèglement climatique devrait augmenter la fréquence et la durée des sécheresses estivales, les gestionnaires bruxellois de l'eau sont confrontés à des niveaux d'eau de la Senne de plus en plus bas en été.

Le réseau d'égouts de la zone Erasme-Chant d'Oiseaux est déjà complètement saturé les jours de pluie abondante, ceci plusieurs fois par an. Les trop-pleins sont alors activés, déversant les eaux usées dans le Vogelzangbeek ou au milieu de la réserve naturelle via les couvercles des chambres de contrôle qui sont poussés vers le haut. L'eau polluée contamine les étangs et les mares de la réserve ainsi que le sol. Au cours de l'hiver 2021-22, Bruxelles Environnement a investi plus de 500 000 € dans la restauration des étangs de la réserve. En outre, 500 mètres en aval du Meylemeersch se trouvent des zones d'habitations pour lesquelles le nombre d'inondations augmente d'année en année en raison du dérèglement climatique et de l'urbanisation croissante du quartier Erasme-Chaudron et la zone industrielle Erasmus Sud.

Le vallon du Meylemeersch présente une forte pente depuis la Route de Lennik jusqu'à la zone boisée située au sud-ouest le long du cimetière. Malgré les noues construites il y a une quinzaine d'années, lors des fortes pluies, l'eau s'écoule dans le trop-plein de la zone boisée qui est raccordé au réseau d'égouts du collecteur du Vogelzangbeek déjà sursaturé. En tenant compte des zones d'habitations inondables en aval et de la capacité du collecteur qui a atteint sa limite, une imperméabilisation supplémentaire du sol et une pression supplémentaire sur le collecteur d'eaux usées sont inacceptables.

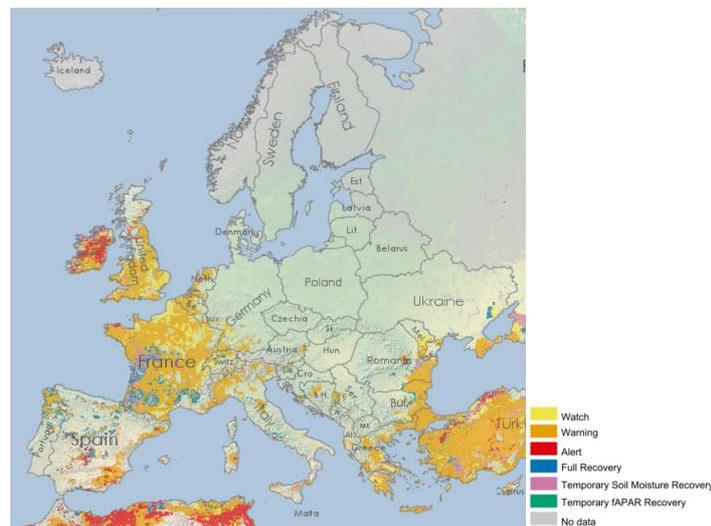


Figure 1: The Combined Drought Indicator (CDI), based on a combination of indicators of precipitation, soil moisture, and vegetation conditions, end of February 2023.<sup>2</sup>

*European Commission, Drought in Europe – March 2023 – GDO Analytical Report  
(Bruxelles : couleur ocre = warning)*

Si la prévention des inondations dans les zones habitées est un défi majeur pour un environnement urbain, la lutte contre le dessèchement des zones naturelles et agricoles de la vallée de la Senne sera

un défi encore plus grand à l'avenir. Comme le Vogelzangbeek a conservé son ancienne connexion avec la Senne, la capacité de stockage de l'eau dans le Meylemeersch est d'une grande importance et contribue à l'approvisionnement en eau de la Senne. Les vallées doivent redevenir des éponges naturelles dans la lutte contre le dérèglement climatique.

L'été 2022, chaud et sec, a montré à quel point le problème de la sécheresse est critique en Belgique et dans une grande partie de l'Europe. Selon le rapport de la Commission européenne de mars 2023, le sud et l'ouest de l'Europe étaient déjà affectés par la sécheresse des sols et le faible niveau des cours d'eau à la fin du mois de février, à la suite d'un hiver sec et chaud. Bien que les mois d'été n'aient pas encore commencé, des mesures d'atténuation des effets de la sécheresse sont déjà en place dans de nombreux pays. Le changement climatique augmente la probabilité d'étés plus chauds et plus secs. Il est donc important de protéger les zones de vallée telles que le Meylemeersch.

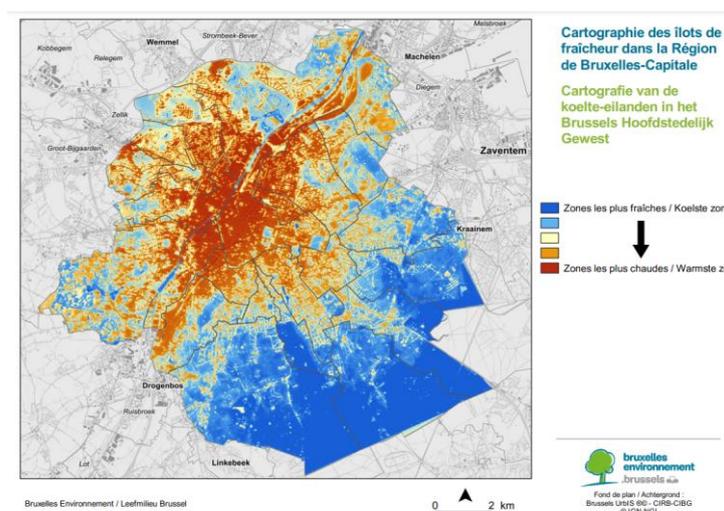
(Sources : 10, 30, 32)

### c. Ilots de fraîcheur

Le phénomène des vagues de chaleur et de sécheresse gagne chaque année en intensité, fréquence et longueur. Si les particuliers connaissent déjà l'inconfort, voire les dangers sanitaires liés à ces périodes, la production alimentaire et la sphère économique commencent également à être impactés. De tous les phénomènes météorologiques extrêmes, en Europe, les vagues de chaleur sont les plus meurtriers.

Les villes étant particulièrement sujettes aux vagues de chaleur, la préservation des îlots de fraîcheur est considérée comme un élément clé pour lutter contre ces phénomènes en milieu urbain.

Ceci est d'autant plus à prendre en considération pour le site du Meylemeersch, dans la mesure où son emplacement au sud-ouest de Bruxelles pourrait contribuer au rafraîchissement de l'ensemble de la Région bruxelloise, et plus particulièrement de la zone du canal qui fait partie de la zone de pointe de chaleur. Pendant de nombreux jours d'été, une brise provenant du sud-ouest vers le nord-est, c'est-à-dire la direction des vents dominants en Belgique, tempère la chaleur urbaine.



*La vallée du Vogelzangbeek et le Meylemeersch sont situés au sud-ouest des quartiers les plus chauds de la région bruxelloise*

(Sources : 21, 24, 30)

### iii. Valeur patrimoniale et esthétique

Le Meylemeersch témoigne du paysage agricole historique de la commune d'Anderlecht, qui était encore actif jusqu'à la dernière décennie du siècle dernier. Le bas du vallon du Meylemeersch qui correspond à la partie sud de la vallée le long de la rue Chant d'Oiseaux, représente la dernière relique du paysage bocager typique du Pajottenland. Témoignent de ce dernier les trois anciens vergers de haute tige, la ruine de la ferme du Meylemeersch, les rangées de saules têtards et les haies vives qui délimitent les différentes parcelles.

La ferme du Meylemeersch était il y a une vingtaine d'année la dernière ferme intacte et active sur le site. La forte dégradation de la ferme en quelques années due à la négligence de la part des autorités publiques montre le manque de respect pour cet important patrimoine historique.

Les rangées de saules têtards sont parmi les mieux préservées dans la Région bruxelloise. Il n'est donc pas surprenant que dans la partie classée du Meylemeersch, certaines rangées de saules têtards soient protégées et figurent sur la liste de l'inventaire du Patrimoine Naturel de la Région de Bruxelles-Capitale (Saule blanc ID6011). Dans la partie non classée, on trouve également de remarquables vieux saules têtards, qui datent de la même époque et dont l'état sanitaire s'est considérablement détérioré au cours de ces dernières années, en raison d'un entretien insuffisant ou inadapté. De plus, les saules têtards morts ne sont pas remplacés, ce qui provoque une interruption dans les rangées. Pour de nombreux petits mammifères et pour les chauves-souris, ces lignes dans le paysage sont importantes pour les déplacements et les ruptures de ces lignes peuvent donc avoir un effet négatif sur la biodiversité.

Dans la partie sud du Meylemeersch, le long de la rue Chant d'Oiseaux, se trouve la promenade verte pour les cyclistes et les piétons. À hauteur de la ferme du Meylemeersch, la promenade verte donne accès à plusieurs sentiers vers la route de Lennik et, via le Chemin des Chevêches, vers le cimetière d'Anderlecht et le quartier de Vogelenzang. En remontant le site, nous passons d'une vue fermée entre les vergers et les haies à une vue ouverte sur le Pajottenland.

Le haut du vallon, le long de la Route de Lennik et au bout du Chemin des Chevêches, offre des vues magnifiques sur l'ensemble de la vallée et sur l'espace agricole de Vlezenbeek (Sint-Pieters-Leeuw), qui s'étendent jusqu'à l'ancien château d'eau de Sint-Pieters-Leeuw qui se situe le long de la Brusselbaan. C'est à Vlezenbeek que le Vogelzangbeek prend sa source, où il est appelé « Vlezebeek ».

Le Meylemeersch demeure une des dernières « fenêtres vertes » de la capitale et nous offre un paysage unique, probablement un des derniers de ce genre en Région bruxelloise. Le caractère d'exception de ce type de paysage dans notre environnement urbanisé en fait une sorte de relique à conserver pour nos enfants, petits-enfants et ceux qui suivront.

(Sources : 20, 28, 33)

#### **iv. Valeur sociale, éducative et récréative**

##### **a. Maillage vert et bleu :**

Le site joue un rôle important dans le maillage vert et bleu entre autres pour le maintien de la connexion avec la vallée de Neerpede. Il convient de rappeler les objectifs du maillage vert et bleu tels que décrits dans le PRD : « La réalisation du Plan de Maillage Vert et Bleu s'attache à fournir au citoyen un cadre de vie agréable basé sur plus de convivialité et à protéger la biodiversité et les qualités écologiques des sites naturels et semi-naturels ».

Les vallées sont désignées comme des éléments structurants du maillage vert et bleu.

##### **b. Promenade Verte Régionale et autres sentiers de promenades :**

La Promenade Verte Régionale (PVR) passe par le Meylemeersch. Elle est dédiée à la mobilité douce, principalement le vélo et la marche. Par le Chemin des Chevêches, la PVR donne accès au cœur du Meylemeersch et constitue un lien avec le quartier du Vogelzang et le cimetière d'Anderlecht. Les sentiers au cœur du site sont largement utilisés par les riverains mais aussi par le personnel des entreprises environnantes et du complexe hospitalier Erasme qui s'y rendent pour se promener et faire du jogging pendant leur pause-déjeuner. Le site est un véritable lieu de rencontre conviviale pour les habitants et les amis de la nature.

Lors de la pandémie de Covid, il est apparu clairement à quel point ces espaces verts ouverts sont importants pour la santé physique et mentale des Bruxellois.

##### **c. Valeur éducative**

Le site présente une importante valeur éducative. Chaque année, la CCN Vogelzang CBN organise dans la vallée du Vogelzangbeek une série de promenades nature sur différents thèmes avec des guides nature expérimentés. Ces visites sont organisées en collaboration avec des associations de protection de la nature telles que Natagora, Natuurpunt, les Cercles des Naturalistes de Belgique, etc. Pour certains thèmes, comme la chouette chevêche, les amphibiens et les chauves-souris, les promenades ont lieu dans le Meylemeersch car ce site est le plus approprié. En outre, plusieurs écoles d'Anderlecht (principalement celles du quartier du Chant d'Oiseaux) organisent des activités de découverte de la nature sur le site.

L'importance de permettre à la jeune génération de grandir dans un environnement urbain en contact avec la nature, et ce à deux pas de leur quartier résidentiel, est inestimable.

(Sources : 20, 33)

## D. Sources

1. Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, 1<sup>er</sup> mars 2012, Ordonnance relative à la conservation de la nature.
2. Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale classant comme site le Vogelzang à Anderlecht, 19 mars 2009.
3. Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale octroyant au site du Vogelzangbeek le statut de réserve naturelle agréée, 14 mai 2009.
4. Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale classant comme site le Meylemeersch sis rue Chant d’oiseaux à Anderlecht, 21 décembre 2017.
5. Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant désignation de la réserve naturelle agréée Vogelzangbeek à Anderlecht, 10 mars 2022.
6. PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, SESSION ORDINAIRE 2021-2022 16 DÉCEMBRE 2021, PROPOSITION DE RÉOLUTION relative à l’extension du classement comme site du Meylemeersch, déposée par M. Gaëtan VAN GOIDSENHOVEN (F), Mmes Bianca DEBAETS (N), Gladys KAZADI (F), M. Gilles VERSTRAETEN (N), Mme Aurélie CZEKALSKI (F) et M. Bertin MAMPAKA MANKAMBA (F), A-483/1 – 2021/2022
7. Conseil Communal d’Anderlecht, 24 novembre 2022, Proposition de motion du groupe « MR », relative à l’extension de la zone de classement et au renforcement de préservation du Meylemeersch, <https://www.youtube.com/watch?v=smRpCyPA1t8>, voir 4h27min.
8. Pétition pour la sauvegarde de la nature au Meylemeersch : <https://www.change.org/p/a-l-attention-du-gouvernement-de-la-r%C3%A9gion-de-bruxelles-capitale-sauvons-la-vall%C3%A9e-du-meylemeersch-red-de-meylemeerschvallei>
9. BIN, september 2013, Grondgebruik en landschappen in Brussel, Leefmilieu Brussel – observatorium voor milieugegevens
10. Bruxelles Environnement, 2021, Plan de Gestion de l’eau de la région de Bruxelles-Capitale pour la période 2022-2027
11. Bruxelles Environnement, janvier 2022, Amphibiens et Reptiles en Région Bruxelloise
12. Bruxelles Environnement, 2020, La biodiversité à Bruxelles
13. Bruxelles Environnement, 2020, Étude exploratoire en vue d’une gestion intégrée des sols en région bruxelloise
14. Leefmilieu Brussel, augustus 2020, Zoogdieren in het Brussels Gewest
15. Bruxelles Environnement, avril 2016, PLAN NATURE Plan régional nature 2016-2020 en Région de Bruxelles-Capitale
16. Natagora, juillet 2020, Chauves-souris au Meylemeersch
17. Belbees, november 2019, Belgian Red List of Bees, University of Mons ISBN 978-2-87325-114-7
18. Vereecken, N.J., De Greef, S., Vertommen, W., Pauly, A., Molenberg, J.-M., Ruelle, J., Cuypers, M., & D’Haeseleer J. (2022). WildBnB - Atlas des abeilles sauvages de la Région de Bruxelles-Capitale. Rapport final. Bruxelles : Bruxelles Environnement.
19. Observation.be : <https://waarnemingen.be/locations/251580/>
20. Site de Bruxelles Environnement, <https://environnement.brussels/>
21. Lauwaet, D., De Ridder, K., november 2018, CARTOGRAFIE VAN DE KOELTE-EILANDEN IN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, studie uitgevoerd in opdracht van IBGE-BIM (VITO nv)
22. Artikel De Standaard, december 2021, “Onze tuinen slaan veel meer koolstof op dan we denken”, [https://www.standaard.be/cnt/DMF20211214\\_98066624](https://www.standaard.be/cnt/DMF20211214_98066624)

23. Belgium.be, [https://www.belgium.be/fr/economie/developpement\\_durable/developpement\\_durable](https://www.belgium.be/fr/economie/developpement_durable/developpement_durable)
24. Nicolas de Sadeleer, Charles Hubert Born et Augustin Garcia-Ureta, 11 juin 2020, carte blanche dans La Libre, « Un nouveau pacte européen pour la nature : effet d'annonce ou coup d'éclat» (<https://www.lalibre.be/debats/opinions/2020/06/11/un-nouveau-pacte-europeen-pour-la-nature-effet-dannonce-ou-coup-declat-4SYTXGB6HJG13ANSJANAXAS76Y/>)»
25. Site internet de Natagora : <https://bruxelles.natagora.be/>
26. Natagora, 2019, PLAN DE GESTION CITYDEV.BRUSSELS - FAVORISER LA BIODIVERSITÉ ET INTÉGRER VOTRE ENTREPRISE DANS LE RÉSEAU NATURE Terrain concerné Derrière le 788 Route de Lennik.
27. Perspective.brussels, septembre 2021, Observatoire des bureaux, État des lieux 2018, 2019 et 2020 / pipeline Approche des effets de la crise sanitaire sur les bureaux
28. Urban Brussels, <https://sites.heritage.brussels/fr/trees/6011>
29. Association pour l'Étude de la Florestique asbl : <https://sites.google.com/prod/view/aef-flor>
30. 23 DECEMBRE 2021. — Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale ouvrant la procédure de modification du plan régional d'affectation du sol : [https://perspective.brussels/sites/default/files/documents/mb\\_agrb\\_ouverture\\_modif\\_pras.pdf](https://perspective.brussels/sites/default/files/documents/mb_agrb_ouverture_modif_pras.pdf)
31. Lab705 / Olivier CHENU, 14/12/2022, « ÉTUDE D'URBANISME & MOBILITÉ DANS LE CADRE D'UN PROJET IMMOBILIER EN ZEMU »
32. European Drought Observatory of the Joint Research Centre, mars 2023, [GDO-EDODroughtNews202303\\_Europe.pdf \(europa.eu\)](https://edod.jrc.ec.europa.eu/news/2023/03/EDODroughtNews202303_Europe.pdf)
33. CCN Vogelzang CBN: <https://fr.vogelzang.org/>